



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Soutien au secteur associatif

Question au Gouvernement n° 3345

Texte de la question

SOUTIEN AU SECTEUR ASSOCIATIF

M. le président. La parole est à M. Yannick Favennec Becot.

M. Yannick Favennec Becot. Madame la secrétaire d'État chargée de la jeunesse et de l'engagement, je pose ma question au nom du nouveau groupe Mouvement démocrate (MoDem) et démocrates apparentés.

Festivals reportés, fêtes de villages annulées, assemblées générales différées, trésoreries asséchées. Nos associations, quelles qu'elles soient, ainsi que leurs bénévoles traversent, depuis mars dernier, une crise sans précédent – je le constate chaque jour dans notre chère région des Pays de la Loire.

Alors qu'elles sont le socle du bien vivre ensemble, alors qu'elles contribuent à l'animation et à l'attractivité de nos territoires, alors que beaucoup d'entre elles rencontrent de plus en plus de difficultés, les associations s'interrogent sur leur avenir et leur pérennité. Les adhérents vont-ils renouveler leur cotisation ? Les bénévoles vont-ils continuer à s'investir ? Les emplois associatifs pourront-ils être sauvegardés ? Le public sera-t-il fidèle aux prochains et hypothétiques rendez-vous ?

Je vous sais profondément attachée aux 13 millions de Français qui se dévouent chaque jour avec générosité et altruisme dans nos villes, nos quartiers, nos campagnes et nos villages, pour faire rayonner ces 1,5 million d'associations qui forment le ciment de nos valeurs républicaines.

Ils ont plus que jamais besoin que le Gouvernement agisse, vite et concrètement, avant que ce terreau indispensable à l'épanouissement de la vie citoyenne ne se décompose, avant que cette formidable ressource humaine qu'est le bénévolat ne se tarisse. *(M. Erwan Balanant applaudit.)*

Aussi, quelles mesures financières immédiates entendez-vous prendre ? Comptez-vous, par exemple, abonder de façon significative le Fonds pour le développement de la vie associative, qui était censé remplacer la réserve parlementaire ? *(Applaudissements sur quelques bancs du groupe Dem.)*

M. le président. La parole est à Mme la secrétaire d'État chargée de la jeunesse et de l'engagement.

Mme Sarah El Haïry, secrétaire d'État chargée de la jeunesse et de l'engagement. Vous avez mille fois raison : pendant la crise sanitaire, les associations ont tenu bon, se sont levées et ont résisté. Mais elles ont pris en pleine face les conséquences de la crise et qui sont de deux ordres : humain et financier.

Certaines associations n'ont pas pu organiser leur festival, certaines ont même dû fermer leur rideau, d'autres encore ont vu arriver à leurs portes une partie de la population encore plus fragilisée que celles auxquelles elles

étaient habituées – je pense aux banques alimentaires ou aux associations de solidarité. Voilà pour les besoins financiers, qui sont réels.

Mais la crise a également eu des conséquences humaines. La moyenne d'âge des bénévoles s'accroît et ils se sont fatigués.

M. Fabien Di Filippo. Le Gouvernement aussi est fatigué !

Mme Sarah El Haïry, secrétaire d'État. Mais nous avons pu voir que la jeunesse s'était mobilisée pendant le confinement, qu'elle s'était retroussé les manches, qu'elle avait répondu présent.

Nous ne devons pas mettre la poussière sous le tapis, mais répondre aux deux types de besoins.

Concernant l'aspect financier, le plan de relance prévoit 1 milliard d'euros pour les associations, sur l'emploi duquel veilleront l'ensemble des membres du Gouvernement, secteur par secteur, car il s'agit en effet de répondre aux besoins des associations de la culture, des associations sportives, etc. Reste que ce n'est pas suffisant. Voilà aussi pourquoi – parce qu'il y a urgence en matière de trésorerie –, avec France active et la Banque des territoires, 100 millions d'euros seront déployés, en plus de la somme prévue dans le plan de relance, venant répondre à un besoin très concret. En effet, parfois, la banque n'aide pas une association qui a besoin de trésorerie ; demain, grâce à France active, une association pourra bénéficier de 30 000 euros de trésorerie à un taux d'intérêt nul. Voilà une réponse concrète.

Il convient par ailleurs de répondre aux besoins humains : 15 millions d'euros seront consacrés à l'emploi associatif, à hauteur de 7 000 euros par emploi et par an pendant trois ans.

M. le président. Je vous remercie.

Mme Sarah El Haïry, secrétaire d'État. Je sais que le débat parlementaire sera vif. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Dem et sur quelques bancs du groupe LaREM.*)

Données clés

Auteur : [M. Yannick Favennec-Bécot](#)

Circonscription : Mayenne (3^e circonscription) - Mouvement Démocrate (MoDem) et Démocrates apparentés

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 3345

Rubrique : Associations et fondations

Ministère interrogé : Jeunesse et engagement

Ministère attributaire : Jeunesse et engagement

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [30 septembre 2020](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du [30 septembre 2020](#)